

## PV de réunion 001

Dans le cadre de la mise en œuvre du Code de Conduite des représentants des OSC au sein du Groupe Multipartite (CN/ITIE), s'est tenu ce 21 juin 2017 à 11 heures, au siège de la Rencontre Citoyenne, la réunion de la Commission de Discipline.

Etaient présents :

- Sidi Abdoul Ghoudouss
- Mohamed Abdllahi Bellil
- Abdoulaye Doudou SARR

Deux points inscrits à l'ordre du jour:

- Le rappel de la mission de la Commission de Discipline ;
- La planification des activités pour le démarrage.

### **Déroulement de la réunion :**

Pour le 1<sup>er</sup> point, après une brève introduction, les membres présents ont partagé les principaux items développés dans le code de conduite et les annexes sur la composition de la commission et de sa mission.

### Composition de la Commission :

- Les membres sont au nombre de 5 ;
- Le mandat est de deux ans, renouvelable une seule fois.

### Mission de la Commission :

- Elle veille au respect des dispositions du présent code : respect des critères de choix des représentants, le processus de transition ainsi que la durée des mandats.
- Elle est également chargée des arbitrages et du règlement des litiges.
- Elle règle les litiges à l'amiable.
- Elle exerce le contrôle par les pairs.
- Elle communique avec les organisations signataires à travers le porte-parole.
- Elle produit des rapports périodiques sur l'évaluation et le suivi de la mise en œuvre du code de conduite.

### **Planification des activités :**

Deux activités ont été prises en considération :

- Mohamed Abdllahi Bellil a été chargé d'élaborer une note explicative sur les critères et mécanismes de représentation au sein du CN/ITIE à l'adresse des organisations signataires;
- La date proposée pour le renouvellement de la représentation au sein du CNITIE a été fixée pour 15 octobre . D'ici là la commission va élaborer un agenda pour rencontrer les organisations signataires ainsi que le CNITIE pour la mise en oeuvre de cette activité.

**Le Rapporteur: Abdoulaye Doudou SARR**

